

RAPPORT RELATIF AUX COMPTES 2022

En droit :

- En application de l'article 4, alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes¹, les principes de la comptabilité publique découlant du modèle comptable harmonisé (MCH2) doivent être appliqués.

- En application de l'article 5 du décret concernant l'administration financière des communes, les comptes annuels se composent :
 - a) du compte de résultats à deux niveaux ;
 - b) du compte des investissements ;
 - c) du bilan ;
 - d) du tableau des flux de trésorerie (pas avant l'exercice 2024) ;
 - e) des annexes (a à f).

¹ RSJU 190.611

Table des matières

1	Introduction	3
2	Synthèse.....	4
3	Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)	5
3.1	Généralités	5
3.2	Terminologie	5
3.3	Amortissements	5
3.4	Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif	6
3.5	Passage du MCH1 au MCH2 (patrimoine administratif)	6
4	Résultats.....	6
4.1	Vue d'ensemble	6
4.2	Clôture du compte de résultats (résultat global).....	6
4.3	Compte des investissements	7
4.4	Résultat du financement (autofinancement).....	7
5	Compte de résultats.....	8
5.1	Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières.....	8
5.2	Aperçu du compte de résultats selon les fonctions.....	9
5.3	Compte de résultats.....	10
6	Compte des investissements	15
6.1	Aperçu du compte des investissements selon les groupes de matière	15
6.2	Synthèse des investissements relatifs au plan financier 2023 – 2027.....	16
6.3	Compte d'investissements.....	17
7	Bilan.....	18
8	Annexes aux comptes annuels.....	22
8.1	Annexes A) et B) aux comptes annuels.....	22
8.2	Annexe C) aux comptes annuels	24
8.2.1	Tableau de l'état des capitaux propres.....	25
8.2.2	Commentaires sur le tableau de l'état des capitaux propres	26
8.3	Annexe D) aux comptes annuels.....	28
8.4	Annexe E) aux comptes annuels	29
8.5	Annexe F) aux comptes annuels	31
9	Proposition du Conseil communal	34
10	Approbation des comptes annuels	35

1 Introduction

Les comptes annuels sont remis au délégué aux affaires communales en vue de leur apurement avec les documents suivants dans cet ordre :

- a) le rapport préliminaire daté et signé du caissier ;
- b) le rapport de l'exécutif daté et signé par le président et le secrétaire ;
- c) le rapport du législatif daté et signé par le président et le secrétaire ;
- d) l'attestation de la bourgeoisie ;
- e) la liste des crédits supplémentaires ;
- f) le rapport de révision intermédiaire ;
- g) le rapport de vérification des comptes ;
- h) le bilan après clôture et comptabilisation de la variation de fortune ;
- i) le compte de résultats avec la récapitulation par fonction ;
- j) le compte des investissements ;
- k) le tableau des flux de trésorerie (sous réserve) ;
- l) l'annexe aux comptes ;
- m) le grand livre du bilan, du compte de résultats et des investissements (peuvent être transmis sous format informatique à l'adresse julien.buchwalder@jura.ch).

En application de l'article 18, alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes :

L'exécutif soumet chaque année les comptes à l'approbation du législatif avant le 30 juin qui suit la fin de l'exercice. Il en est responsable.

Les comptes approuvés sont transmis au délégué aux affaires communales en vue de leur apurement avant le 30 juin de l'année suivante.

2 Synthèse

Ce chapitre permet de présenter, sous forme résumée, les principales données concernant les comptes annuels, à savoir :

a) Les adaptations législatives (modifications de règlements)

Les comptes 2022 de la bourgeoisie de Glovelier ont été établis selon le « modèle comptable harmonisé » MCH2 du Canton du Jura. En application du décret concernant l'administration financière des communes (RSJU 190.611), ainsi que des directives et autres guides d'applications émises par le délégué aux affaires communales

Directive n° 1 – taux d'amortissements

Directive n° 2 – les préfinancements

Directive n° 3 – réserves liées au retraitement du PF

Directive n° 4 – amortissement des forêts et terrains agricoles

Directive n° 5 - mode de comptabilisation des impôts

Directive n° 5 annexe A – mode de comptabilisation des impôts

Directive n° 6 – dépenses courantes ou d'investissements + annexe

Directive n° 7 – financements spéciaux

Directive n°8 – ducroires et provision

Directive n° 9 – financement de l'assainissement des eaux

Directive n° 10 – régularisation des investissements des Syndicats de communes

b) Les spécificités bourgeoises

Néant.

c) Les investissements et les projets importants

Des investissements ont été réalisés pour l'achat de l'ancienne laiterie, l'entretien des routes ainsi que l'installation de bovi-stop.

d) L'endettement (motifs de la diminution ou de l'augmentation)

Aucun nouvel emprunt durant l'année comptable écoulée.

e) Les capitaux propres (motifs de la diminution ou de l'augmentation)

Pour l'ensemble des bourgeoisies de la commune mixte de Haute-Sorne, les biens du patrimoine administratif ont été retraités au 1^{er} janvier 2020 (Bilan d'entrée MCH2), ils ont été portés au bilan d'ouverture à leur valeur officielle au 31 décembre 2019.

f) Appréciation de l'exécutif

Les comptes annuels de la Bourgeoisie de Glovelier ont été clos conformément au DCom ainsi qu'aux directives établies par le Délégué aux affaires communales.

Le compte de résultat annuel, de manière globale, ne présentent pas de dépassement budgétaire au sens de l'article 29 ch. 12 let 4 du Règlement d'organisation (RO)

A noter que le compte forestier clôture avec un excédent de produits de CHF 5'636.15.

Le compte de résultat présente un excédent de charges de CHF 8'310.60 alors que le budget prévoyait un excédent de produits de CHF 7'615.-.

3 Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

3.1 Généralités

Les comptes annuels 2022 ont été établis en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2).

Les corporations jurassiennes de droit public introduisent le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) selon le décret concernant l'administration financière des communes du 5 septembre 2018. Les comptes annuels 2020 sont les premiers à être établis en application de ces prescriptions.

3.2 Terminologie

Le passage au MCH2 entraîne en particulier les changements terminologiques suivants :

MCH1	MCH2
➤ Classification par tâches	➤ Classification fonctionnelle
➤ Compte de fonctionnement	➤ Compte de résultats
➤ Dépréciations complémentaires	➤ N'existe plus avec MCH2
➤ Engagements	➤ Capitaux de tiers
➤ Fortune nette	➤ Excédent du bilan

3.3 Amortissements

Il n'est pas autorisé d'effectuer des amortissements du patrimoine financier. Celui-ci est réévalué périodiquement en application de l'article 34, alinéa 2 du décret concernant l'administration financière des communes.

Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés en application de l'article 36, alinéa 6 du décret concernant l'administration financière des communes.

Le patrimoine administratif est amorti de façon linéaire, en fonction de la durée d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations, (cf. annexe 2 du décret concernant l'administration financière des communes).

3.4 Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif

En principe, l'exécutif inscrit les dépenses d'investissement au compte de résultats jusqu'à concurrence de 20'000 francs. Au-delà de cette limite, elles doivent en principe être inscrites dans le compte des investissements.

3.5 Passage du MCH1 au MCH2 (patrimoine administratif)

Le patrimoine administratif sous MCH1 au 31 décembre 2019 est repris au 1^{er} janvier 2020 à sa valeur comptable au bilan sous MCH2.

4 Résultats

4.1 Vue d'ensemble

Comptes	Libellés	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes de l'exercice précédent
90	Clôture du compte de résultats	-8 310.60	-7 615	-20 309.29
900	Compte général	-11 601.85	65 820	-40 013.74
901	Clôture des financements spéciaux - pâturages	-2 344.90	-23 230	4 289.10
901	Clôture des financements spéciaux - Sylviculture	5 636.15	-50 205	15 415.35
5 ./ 6	Investissements nets	44 298.45	310 000	98 102.25

Tableau 1 : généré automatiquement par le système informatique

4.2 Clôture du compte de résultats (résultat global)

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	296 287.72
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	197 815.30
	Résultat de l'activité d'exploitation	-98 472.42
34	Charges financières	47 753.43
44	Revenus financiers	137 915.25
	Résultat provenant de financement	90 161.82
	Résultat opérationnel	-8 310.60
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-
	Résultat total, compte de résultats	-8 310.60

Tableau 2 : généré automatiquement par le système informatique

4.3 Compte des investissements

Comptes	Libellés	CHF
690	Report au bilan des dépenses	44 298.45
590	Report au bilan des recettes	-
	Résultat du compte des investissements	44 298.45

Tableau 3 : généré automatiquement par le système informatique

4.4 Résultat du financement (autofinancement)

Comptes		Libellés	CHF
90		Clôture du compte de résultats	- 8 310.60
33	+	Amortissement du patrimoine administratif	35 897.15
35	+	Attributions aux financements spéciaux	-
45	-	Prélèvement sur les financements spéciaux	-
364	+	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	-
365	+	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	-
366	+	Amortissements des subventions des investissements	-
389	+	Attributions aux capitaux propres	-
4490	-	Revalorisation du patrimoine financier	-
489	-	Prélèvement sur les capitaux propres	-
		Autofinancement (Cash-flow)	27 586.55
690 ./.	590	Résultat du compte des investissements (selon chiffre 4.3 ci-dessus)	44 298.45
		Résultat de financement (+ = excédent / - = découvert de financement)	-16 711.90

Tableau 4 : généré automatiquement par le système informatique

Commentaires :

La bourgeoisie a financé ses investissements par le biais de ses liquidités.

5 Compte de résultats

5.1 Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières

CHARGES		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes de l'exercice précédent	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30	Charges du personnel	8 256.50	-	4 800.00	-	3 117.10	-
31	Charges de biens et services et autres ch.	152 550.37	-	163 150.00	-	140 825.23	-
33	Amortissements du patrimoine administratif	35 897.15	-	40 000.00	-	36 493.15	-
34	Charges financières	47 753.43	-	49 855.00	-	42 781.48	-
35	Attributions aux financements spéciaux	-	-	-	-	-	-
36	Charges de transfert	99 583.70	-	109 620.00	-	188 555.00	-
37	Subventions redistribuées	-	-	-	-	-	-
38	Charges extraordinaires	-	-	-	-	-	-
3	Total des charges	344 041.15	-	367 425.00	-	411 771.96	-
REVENUS		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes de l'exercice précédent	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
40	Revenus fiscaux	-	-	-	-	-	-
41	Revenus de patentes et de concessions	-	68 788.95	-	150 000.00	-	104 388.45
42	Taxes	-	56 792.75	-	53 850.00	-	58 655.55
43	Revenus divers	-	-	-	-	-	-
44	Revenus financiers	-	137 915.25	-	129 350.00	-	142 924.27
45	Prélèvements sur les financements spéc.	-	-	-	-	-	-
46	Revenus de transfert	-	72 233.60	-	26 610.00	-	85 494.20
47	Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
48	Revenus extraordinaires	-	-	-	-	-	-
4	Total des charges	-	335 730.55	-	359 810.00		391 462.67
CLÔTURE		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes de l'exercice précédent	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
90	Clôture du compte de résultats	-	8 310.00	-	7 615.00	-	20 309.29
9	Comptes de clôture	-	8 310.60	-	7 615.00	-	20 309.29

Tableau 5 : généré automatiquement par le système informatique

Commentaires :

Le compte de résultats de l'année 2022 de la Bourgeoisie de Glovelier affiche un excédent de charges de CHF 8'310.60.

5.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions

Comptes de résultats		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	101 835.50	15 267.75	93 560.00	11 000.00	68 042.75	12 802.35
	Excédent de produits/charges	-	86 67.75	-	82 560.00	-	55 240.40
1	Ordre et sécurité publics – défense	-	911.00	-	1 000.00	-	-
	Excédent de produits/charges	911.00	-	1 000.00	-	-	-
6	Traffic et télécommunication	-	-	10 000.00	-	-	-
	Excédent de produits/charges	-	-	-	10 000.00	-	-
7	Protection de l'environnement – amén. terr.	-	-	-	-	-	-
	Excédent de produits/charges	-	-	-	-	-	-
8	Economie publique	175 648.50	223 236.80	190 565.00	258 530.00	278 854.30	277 596.10
	Excédent de produits/charges	47 588.30	-	67 965.00	-	-	1 258.20
9	Finances et impôts	66 557.15	104 625.00	73 300.00	96 895.00	44 565.62	101 064.22
	Excédent de produits/charges	38 068.45	-	23 595.00	-	56 498.60	-
	Totaux	344 041.15	344 041.15	367 425.00	367 425.00	391 462.67	391 462.67
	Excédent de produits/<i>charges</i>	-	-	-	-	-	-

Tableau 6 : généré automatiquement par le système informatique

Commentaires :

L'aperçu du compte de résultats selon les fonctions, donne l'image globale des comptes de l'année 2022.

Il est établi après le report des résultats de l'année et présente donc des totaux équilibrés.

5.3 Compte de résultats

Compte de résultats selon les fonctions/classification administrative

		Exercice 2022		Budget 2022		Exercice 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	101 835.50	15 267.75	93 560.00	11 000.00	68 042.75	12 802.35
01	Législatif et exécutif	1 920.00	-	1 000.00	-	1 480.00	-
012	Exécutif	1 920.00	-	1 000.00	-	1 480.00	-
0121	Commissions communales	1 920.00	-	1 000.00	-	1 480.00	-
30002.00	Jetons de présence	1 920.00	-	1 000.00	-	1 480.00	-
02	Services généraux	99 915.50	15 267.75	92 560.00	11 000.00	66 562.75	12 802.35
022	Services généraux et autres services	74 995.90	2 737.50	60 110.00	-	46 024.75	12.10
0220	Chancellerie, secrétariat et contrôle des habitants	74 995.90	2 737.50	60 110.00	-	46 024.75	12.10
30100.00	Personnel administratif	455.50	-	500.00	-	-	-
30990.00	Repas de fin d'année, coll.et apéritifs - autres	1 031.00	-	-	-	437.10	-
31300.00	Prestations administratives (y.c. frais de poursuite)	248.00	-	-	-	720.95	-
31379.01	Emoluments d'apurement des comptes	1 570.00	-	1 600.00	-	1 570.00	-
36121.00	Commune mixte de Haute-Sorne	42 320.65	-	32 510.00	-	31 509.30	-
36321.00	Communes du même canton - acte classification	10 500.00	-	10 500.00	-	10 500.00	-
36360.00	Organisations religieuses à but non lucratif	1 000.00	-	1 000.00	-	1 000.00	-
36369.00	Contributions et subventions	10 746.40	-	12 000.00	-	287.40	-
42109.00	Autres émoluments et débours administratifs	-	2 737.50	-	-	-	12.10
029	Immeubles administratifs	24 919.60	12 530.25	32 450.00	11 000.00	20 538.00	12 790.25
0290	Administration	24 919.60	12 560.25	32 450.00	11 000.00	20 538.00	12 790.25
30101.00	Personnel d'exploitation	1 250.00	-	1 500.00	-	1 200.00	-
31191.00	Autres immobilisations - panneaux solaires	-	-	6 000.00	-	-	-
31200.00	Matériel de chauffage et combustibles du PA	1 283.45	-	-	-	1 386.75	-
31200.03	Fourniture de bois - Cabane de la Morée	1 045.00	-	1 000.00	-	1 146.00	-
31202.00	Approvisionnement en eau du PA	849.35	-	-	-	1 363.65	-
31204.00	Electricité du PA	400.20	-	-	-	-	-
31321.01	Honoraires d'exploitation – projets	-	-	7 000.00	-	-	-
31340.00	Assurance immobilière (ECA) du PA	-	-	450.00	-	-	-
31341.00	Assurances des bâtiments, des immeubles et des locaux	240.35	-	-	-	-	-

31440.00	Entretien bâtiments du PA	1 313.65	-	2 000.00	-	1 205.45	-
31440.01	Entretien Hangar Tabeillon 10	4 520.45	-	3 000.00	-	207.90	-
31440.03	Entretien bâtiment - Cabane de la Morée	-	-	1 000.00	-	11.10	-
33004.00	Bâtiments, locaux et équipements du PA	14 017.15	-	10 500.00	-	14 017.15	-
44701.00	Loyers et fermages terrains d'exploitation du PA	-	1 890.25	-	1 800.00	-	1 890.25
44703.02	Loyers et fermages - Hangar du Tabeillon	-	6 000.00	-	6 000.00	-	6 000.00
44703.03	Loyers - Cabane de la Morée	-	4 640.00	-	3 200.00	-	4 900.00
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS - DEFENSE	-	911.00	-	1 000.00	-	-
14	Questions juridiques	-	911.00	-	1 000.00	-	-
140	Questions juridiques	-	911.00	-	1 000.00	-	-
1400	Administration	-	911.00	-	1 000.00	-	-
42109.00	Autres émoluments - pont de pesage	-	911.00	-	1 000.00	-	-
6	TRAFIC - TRANSPORTS - TELECOMMUNICATIONS	-	-	10 000.00	-	-	-
61	Circulation routière	-	-	10 000.00	-	-	-
615	Routes communales	-	-	10 000.00	-	-	-
6150	Administration	-	-	10 000.00	-	-	-
31411.00	Entretien des chemins ruraux du PA	-	-	5 000.00	-	-	-
36121.00	Communes du même canton	-	-	5 000.00	-	-	-
8	ECONOMIE PUBLIQUE	175 648.50	223 236.80	190 565.00	258 530.00	278 854.30	277 596.10
81	Agriculture	39 224.90	36 880.00	60 110.00	36 880.00	32 590.90	36 880.00
811	Administration, exécution et contrôle	39 224.90	36 880.00	60 110.00	36 880.00	32 590.90	36 880.00
8113	Administration, exécution et contrôle	39 224.90	36 880.00	60 110.00	36 880.00	32 590.90	36 880.00
31011.07	Matériel et fournitures d'exploitation autres	4 235.25	-	-	-	3 406.50	-
31204.00	Electricité	168.85	-	-	-	169.70	-
31300.00	Entretien pâturages	8 690.90	-	2 000.00	-	-	-
31300.03	Entretien Loge	-	-	1 500.00	-	810.00	-
31309.00	Autres prestations de services	1 052.30	-	3 200.00	-	-	-
31340.00	Assurance immobilière (ECA) du PA	1 224.65	-	1 600.00	-	1 224.65	-
31409.01	Entretien fontaines et alimentation	1 292.95	-	5 000.00	-	-	-
31409.09	Entretien autres	-	-	10 000.00	-	3 524.05	-
33001.00	Amortissements routes et voies de communication du PA	2 380.00	-	11 000.00	-	2 976.00	-
33004.00	Amortissements bâtiments, locaux et équipements du PA	10 000.00	-	10 000.00	-	10 000.00	-
36121.00	Communes du même canton	-	-	5 000.00	-	-	-
36350.00	Restitution aux détenteurs de bétail	7 810.00	-	7 810.00	-	7 810.00	-
36370.00	Droits bourgeois	2 370.00	-	3 000.00	-	2 670.00	-

44701.00	Location pâturages par Syndicat	-	28 000.00	-	28 000.00	-	28 000.00
44701.01	Location pâturage Combe-Tabellon	-	1 070.00	-	1 070.00	-	1 070.00
46310.01	Subvention - mesures compensations J18	-	7 810.00	-	7 810.00	-	7 810.00
82	Sylviculture	90 396.35	96 032.50	95 055.00	44 850.00	93 207.95	108 623.30
820	Sylviculture	90 369.35	96 032.50	95 055.00	44 850.00	93 207.95	108 623.30
8200	Administration	90 396.35	96 032.50	95 055.00	44 850.00	93 207.95	108 623.30
31011.00	Mat. et fournitures d'exploit. pour l'entretien courant	-	-	100.00	-	348.00	-
31309.01	Prestations de tiers - abattage et façonnage	55 491.40	-	38 500.00	-	29 801.70	-
31309.02	Prestations de tiers - débardage	363.50	-	-	-	8 796.40	-
31309.04	Prestations de tiers - soins culturaux	4 419.50	-	11 000.00	-	25 584.55	-
31309.06	Prestations de tiers - autres	587.25	-	-	-	327.80	-
31412.00	Entretien routes et chemins forestiers du PA	5 645.70	-	9 000.00	-	4 399.40	-
31450.00	Forêts et aménagements forestiers du PA	-	-	-	-	-	-
31451.00	Pâturages boisés et aménagements forestiers du PA	-	-	2 000.00	-	-	-
31999.00	Autres indemnités et autres charges d'exploitation	319.40	-	500.00	-	644.45	-
34990.00	Déduction de l'escompte (facturation en brut)	352.95	-	1 155.00	-	519.10	-
36121.00	Contribution au triage	21 241.05	-	31 000.00	-	20 753.50	-
36321.00	Contribution au triage forestier	-	-	-	-	-	-
36321.20	Contributions à ForêtJura	1 975.60	-	1 800.00	-	2 033.05	-
41209.00	Autres concessions – Forêt du dernier repos	-	1 500.00	-	-	-	-
42506.01	Ventes de grumes	-	26 786.45	-	-	-	26 076.35
42506.02	Vente de bois d'industrie	-	2 956.50	-	23 500.00	-	769.50
42506.03	Vente de bois de feu	-	-3 268.00	-	-	-	5 315.25
42506.04	Vente de copeaux	-	3 633.95	-	2 550.00	-	-1 242.00
42506.05	Vente de produits dérivés (piquets, etc)	-	-	-	-	-	20.00
46110.00	Subventions Tirage RS tâches étatiques	-	1 452.50	-	-	-	6 425.00
46121.25	Redistribution bénéfice équipe Triage	-	-	-	-	-	5 168.60
46310.00	Canton (Subventions dégâts aux forêts)	-	-	-	-	-	994.70
46310.01	Canton (Subventions soins culturaux)	-	61 045.00	-	15 000.00	-	63 265.00
46310.03	Canton (Subventions exploitation)	-	-	-	-	-	-
46310.06	Canton (Subventions nouvelles plantations)	-	-	-	2 800.00	-	-
46900.00	Remboursement droits de douanes	-	1 926.10	-	1 000.00	-	1 830.90
87	Combustibles et énergie	44 407.25	23 035.35	35 400.00	26 800.00	41 063.70	27 704.35
873	Energie non électrique	44 407.25	23 035.35	35 400.00	26 800.00	41 063.70	27 704.35
8730	Administration	44 407.25	23 035.35	35 400.00	26 800.00	41 063.70	27 704.35

30000.00	Traitements	3 600.00-	-	1 800.00	-	-	-
30101.00	Personnel d'exploitation	-	-	-	-	-	-
31200.00	Huile de chauffage – chaudière d'appoint	4 328.30	-	-	-	-	-
31206.00	Chauffage à distance du PA (Achat combustible (plaquettes))	21 352.25	-	20 000.00	-	23 333.30	-
31301.00	Téléphones	-	-	600.00	-	-	-
31310.00	Abonnement de service chaudière bois	-	-	1 200.00	-	-	-
31310.01	Ramonage et contrôle installation	985.50	-	1 000.00	-	778.70	-
31345.00	Assurances d'exploitation / bâtiments	539.30	-	1 000.00	-	536.70	-
31440.00	Bâtiments et immeubles administratifs du PA	2 901.90	-	-	-	6 915.00	-
31515.01	Bâtiments et immeubles administratifs du PA	-	-	1 200.00	-	-	-
31531.00	Entretien installation d'alarme	-	-	100.00	-	-	-
31900.00	Frais divers	1 200.00	-	-	-	-	-
33003.00	Amortissements biens meubles du PA	9 500.00	-	8 500.00	-	9 500.00	-
42401.00	Taxes de base raccordement	-	10 550.00	-	10 600.00	-	10 550.00
42402.00	Taxes de consommation (Ventes de chaleur (kWh))	-	12 485.35	-	16 200.00	-	17 154.35
89	Autres exploitations artisanales	1 620.00	67 288.95	-	150 000.00	111 991.75	104 388.45
890	Autres exploitations artisanales	1 620.00	67 228.95	-	150 000.00	111 991.75	104 388.45
8900	Administration	1 620.00	67 228.95	-	150 000.00	111 991.75	104 388.45
36321.00	Communes du même canton - remblayage Commune	-	-	-	-	110 371.75	-
36321.25	Subvention au syndicat des pâturages - Petite Morée	1 620.00	-	-	-	1 620.00	-
41206.00	Extraction de roches et gravier - Petite Morée	-	36 324.40	-	45 000	-	43 260.20
41206.05	Remblayage - Petite Morée	-	30 964.55	-	105 000	-	61 128.25
9	FINANCES – IMPÔTS	66 557.15	104 625.60	73 300.00	96 895.00	44 565.62	101 064.22
96	Administration de la fortune et de la dette	66 557.15	96 315.00	73 700.00	89 280.00	64 874.91	101 064.22
961	Intérêts	1 725.28	-	-	-	972.33	54.22
44000.00	Revenu des comptes-courants et financement spéciaux	-	--	-	-	-	54.22
9611	Intérêts passifs	1 725.28	-	-	-	-	-
34001.01	Int. passifs s/liquidités en compte-courant	944.94	-	-	-	743.75	-
34011.00	Intérêts sur dettes (moyen et long terme)	780.34	-	-	-	228.58	-
963	Biens immobiliers et mobiliers du patrimoine financier (PF)	49 904.85	96 315.00	48 700.00	89 280.00	41 290.05	101 010.00
9630	Biens immobiliers corporels du PF	-	10 030.00	-	-	1 847.05	-
34314.00	Entretien bâtiments et immeubles du PF	-	-	-	-	1 036.80	-
34394.01	Electricité - Hangar Tabeillon 10	-	-	-	-	569.90	-
34396.00	Primes d'assurance du PF	-	-	-	-	240.35	-
44110.00	Terrains non bâtis du PF	-	10 030.00	-	-	-	-

9638	Autres fonctions des biens immobiliers du PF	49 904.85	86 285.00	48 700.00	89 280.00	39 443.00	101 010.00
31329.00	Autres honoraires	4 470.00	-	-	-	-	-
34011.00	Intérêts sur dettes (moyen et long terme)	7 258.25	-	8 100.00	-	7 630.85	-
34304.00	Entretien immeuble du PF	11 601.40	-	3 000.00	-	3 273.80	-
34314.00	Entretien courant - immeuble du PF	8 241.05	-	5 000.00	-	8 446.60	-
34316.00	Entretien installation technique - Ascenseur - du PF	2 317.70	-	3 100.00	-	1 971.15	-
34319.00	Mat. et fournitures d'exploit. pour l'entretien courant	859.25	-	200.00	-	280.00	-
34391.00	Taxe assainissement des eaux	1 307.95	-	1 600.00	-	1 343.90	-
34392.00	Taxe approvisionnement en eau	1 308.70	-	1 400.00	-	1 341.75	-
34394.00	Electricité	1 060.85	-	14 000.00	-	1 439.75	-
34395.00	Part d'acompte frais fixe thermoréseau PF	8 665.00	-	9 200.00	-	10 900.50	-
34396.00	Primes d'assurances du PF	1 463.50	-	3 200.00	-	1 463.50	-
34396.01	Primes d'assurances ECA du PF	1 351.20	-	1 300.00	-	1 351.20	-
34398.00	Prestations de services de gestion et frais adm. du PF	-	-	300.00	-	-	-
44301.00	Immeuble Bourgeois - Locations - PF	-	75 145.00	-	79 080.00	-	76 320.00
44301.01	Part des locataires aux charges	-	11 140.00	-	10 200.00	-	9 690.00
44301.02	Part de l'appart. en PPE au charges	-	-	-	-	-	15 000.00
969	Autres biens du patrimoine financier (PF)	14 927.02	-	24 600.00	-	22 612.53	-
9690	Placements financiers du PF	227.72	-	400.00	-	805.38	-
31303.00	Frais bancaires	227.72	-	400.00	-	805.38	-
9695	Impôts sur le revenu et la fortune	14 699.30	-	24 200.00	-	21 807.15	-
31375.00	Impôts sur le revenu et la fortune	7 889.60	-	18 000.00	-	15 469.15	-
31376.00	Taxe immobilière et autres taxes	6 809.70	-	6 200.00	-	6 338.00	-
99	Postes non répartis	-	8 310.60	-	7 615.00	-20 309.29	-
999	Clôture	-	8 310.60	-	7 615.00	-20 309.29	-
9990	Compte général	-	8 310.60	-	7 615.00	-20 309.29	-
90000.00	Compte général	-	-	-	-	-20 309.29	-
90010.00	Compte général	-	8 310.60	-	7 615.00	-	-

Tableau 7 : généré automatiquement par le système informatique

6 Compte des investissements

6.1 Aperçu du compte des investissements selon les groupes de matière

DEPENSES		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes de l'exercice précédent	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50	Immobilisations corporelles	44 298.45	-	310 000.00	-	98 102.25	-
51	Investissements pour le compte de tiers	-	-	-	-	-	-
52	Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
54	Prêts	-	-	-	-	-	-
55	Participations et capital social	-	-	-	-	-	-
56	Propres subventions d'investissements	-	-	-	-	-	-
57	Subventions des investissements à redist.	-	-	-	-	-	-
58	Investissements extraordinaires	-	-	-	-	-	-
5 Total dépenses		44 298.45	-	310 000.00	-	98 102.25	-

RECETTES		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes de l'exercice précédent	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
60	Transferts d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
61	Remboursement de tiers	-	-	-	-	-	-
62	Transferts d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
63	Subventions d'investissements acquises	-	-	-	-	-	-
64	Remboursement de prêts	-	-	-	-	-	-
65	Report de participations	-	-	-	-	-	-
66	Remboursement de propres subventions	-	-	-	-	-	-
67	Subventions d'investissement à redistrib.	-	-	-	-	-	-
68	Recettes d'investissements extra.	-	-	-	-	-	-
6 Total recettes		-	-	-	-	-	-

CLÔTURE		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes de l'exercice précédent	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
590	Report au bilan des recettes	-	-	-	-	-	-
690	Report au bilan des dépenses	-	44 298.45	-	310 000.00	-	98 102.25

Tableau 8 : généré automatiquement par le système informatique

Commentaires :

Des investissements ont été réalisés pour la somme de CHF 44'298.45, ces travaux concernent l'achat de l'ancienne laiterie, l'entretien des routes ainsi que l'installation de bovi-stop.

En application de l'art. 29 du décret concernant l'administration financière des communes (RSJU 190.611), la limite d'inscription au bilan (comptabilisation dans les investissements) est de CHF 20'000.-.

6.2 Synthèse des investissements relatifs au plan financier 2023 – 2027

N°	Investissements	2023	2024	2025	2026	2027
1.	Projet "Au village 44"	-	-	-	-	-
2.	Au Village 20 – acquisition ancienne laiterie (PF)	450	-	-	-	-
3.	Réfection des façades immeuble Chapelat 16	-	-	-	-	-
4.	Aménagement places de parcs supplémentaires Chapelat 16/18	-	-	-	-	-
5.	Programme de réfection des chemins bourgeois	-	-	-	-	-
6.	Panneaux photovoltaïques - cabane de la Morée	-	-	-	-	-
7.	Chemin de la Morée et du Droit	-	-	-	-	-
8.	Alimentation en eau pâturage de l'Envers	200	-	-	-	-
9.	Rénovation et agrandissement hangar Tabeillon 10	-	-	-	-	-
10.	Loge Charmeté - réfection du toit + étude panneaux photovoltaïques	-	120	-	-	-
11.	Réaménagement du Rond-Point A16-Transjurane	-	-	-	-	-
12.	Rénovation du poids public	-	-	-	-	-
	Total	650	120	-	-	-

Commentaires :

Projets extraits du fichier de planification des investissements, novembre 2022.

6.3 Compte d'investissements

Compte d'investissements selon les fonctions/classification administrative

		Exercice 2022		Budget 2022		Exercice 2021	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	ADMINISTRATION GENERALE	13 110.00	-	-	-	73 078.45	-
02	Services généraux	13 110.00	-	-	-	73 078.45	-
029	Immeubles administratifs	13 110.00	-	-	-	73 078.45	-
0290	Administration	13 110.00	-	-	-	73 078.45	-
50400.50	Bâtiments d'exploitation	13 110.00	-	-	-	73 078.45	-
6	TRAFIC - TRANSPORTS - TELECOMMUNICATIONS	-	-	-	-	25 023.80	-
61	Circulation routière	-	-	-	-	25 023.80	-
615	Routes communales	-	-	-	-	25 023.80	-
6150	Administration	-	-	-	-	25 023.80	-
50101.00	Chemin et pâturages du Droit	-	-	-	-	-	-
50101.01	Réfection chemin de la Combe Tabeillon	-	-	-	-	25 023.80	-
8	ECONOMIE PUBLIQUE	31 188.45	-	310 000.00	-	-	-
81	Agriculture	31 188.45	-	240 000.00	-	-	-
8113	Administration, exécution et contrôle	31 188.45	-	240 000.00	-	-	-
50101.00	Routes rurales et vicinales	188.45	-	140 000.00	-	-	-
50101.01	Routes rurales et vicinales – bovi-stop	31 000.00	-	-	-	-	-
50400.50	Bâtiments d'exploitation du PA – Loge Charmeté	-	-	100 000.00	-	-	-
82	Sylviculture	-	-	70 000.00	-	-	-
820	Sylviculture	-	-	70 000.00	-	-	-
8200	Administration	-	-	70 000.00	-	-	-
50400.50	Bâtiments d'exploitation du PA – Hangar forestier	-	-	70 000.00	-	-	-
9	FINANCES – IMPÔTS	-	44 298.45	-	310 000.00	-	98 102.25
99	Postes non répartis	-	44 298.45	-	310 000.00	-	98 102.25
999	Clôture	-	44 298.45	-	310 000.00	-	98 102.25
9990	Compte général	-	44 298.45	-	310 000.00	-	98 102.25
59000.00	Recettes d'investissement	-	-	-	-	-	-
69000.00	Dépenses d'investissement	-	44 298.45	-	310 000.00	-	98 102.25

7 Bilan

Bilan au 31 décembre 2022 avec la situation initiale, le mouvement et la situation finale.

	BILAN		1.1.2022	Augmentation	Diminution	31.12.2022
1	ACTIF		5 666 086.93	761 426.60	847 245.95	5 580 267.58
10	PATRIMOINE FINANCIER		3 254 491.83	730 238.15	806 348.80	3 178 381.18
100	Disponibilités et placements à court terme		1 617 901.58	512 319.70	641 373.70	1 488 847.58
1000	Caisse		1 752.45	3 5170.00	455.50	4 813.95
10000.00	Caisse		1 752.45	3 517.00	455.50	4 813.95
1002	Banque		1 616 149.13	508 802.70	640 918.20	1 484 033.63
10020.00	BR - compte courant - CH63 8080 8001 3633 4299 1		472 521.89	426 867.70	397 574.84	501 814.75
10020.01	UBS SA, c/c 226-845206.01H imm. Bourgeois		257 095.64	78 940.00	42 397.75	293 637.89
10020.04	BR cpte épargne entreprise 180 - CH53 8080 8004 3586 2896 6		751 983.39	-	100 944.94	651 038.45
10020.05	BR cpte épargne entreprise 180 / 7991.41 Fds d'anticip.		134 548.21	-	100 000.00	34 548.21
10020.11	BR – compte courant « Immeuble Chapelat 16 »		-	2 995.00	0.67	2 994.33
101	Créances		32 628.45	133 356.70	86 734.30	79 250.85
1010	Créances résultant de livraisons / prestations envers tiers		32 628.45	133 356.70	86 734.30	79 250.85
10100.30	Créances clients - compte collectif #		32 628.45	133 356.70	86 734.30	79 250.74
104	Actifs de régularisation		51 360.80	28 367.35	43 240.80	36 487.35
1041	Charges de biens - services - autres charges d'exploitation		9 873.00	-	9 873.00	-
10410.00	Actifs transitoires - Charges de matériel et de marchandises		9 873.00	-	9 873.00	-
1042	Impôts		-	14 230.90	-	14 230.90
10421.00	Impôts directs des personnes morales (PM)		-	14 230.90	-	14 230.90
1043	Transferts du compte de résultats		22 447.80	14 136.45	22 447.80	14 136.45
10430.00	Actifs transitoires - différentes charges de transfert		22 447.80	14 136.45	22 447.80	14 136.45
1044	Charges financières/revenus financiers		19 040.00	-	10 920.00	8 120.00
10441.50	Actifs trans. - charges biens-fonds du PF		19 040.00	-	10 920.00	8 120.00
107	Placements financiers		1.00	35 000.00	35 000.00	1.00
1070	Actions et parts sociales		1.00	-	-	1.00
10700.00	Actions et parts sociales du PF		1.00	-	-	1.00

1071	Placements à intérêts à long terme		-	35 000.00	35 000.00	-
10711.00	Prêts à long terme		-	35 000.00	35 000.00	-
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier (PF)		1 552 600.00	21 194.40	-	1 573 794.40
1084	Bâtiments, locaux et équipements du PF		1 552 600.00	-	-	1 552 600.00
10842.00	Bâtiments du PF - Zone d'habitation (HA) - Chapelat 16		1 552 600.00	-	-	1 552 600.00
1087	Installations en construction du PF		-	21 194.40	-	21 194.40
10874	Encours – Bâtiments, locaux et équipements du PF		-	21 194.40	-	21 194.40
10874.00	Achat bâtiment ancienne laiterie Glovelier		-	21 194.40	-	21 194.40
14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF		2 411 595.10	31 188.45	40 897.15	2 401 886.40
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif (PA)		2 346 368.30	31 188.45	35 897.15	2 341 659.60
1400	Terrains non bâtis et terrains bâtis du PA		685 271.30	-	14 017.15	671 254.15
14000	Terrains non bâtis du PA		353 980.00	-	-	353 980.00
14000.60	Terrains non bâtis - Zone agricole (ZA)		25 380.00	-	-	25 380.00
14000.90	Autres terrains non bâtis		328 600.00	-	-	328 600.00
14001	Terrains bâtis du PA		331 291.30	-	14 017.15	317 274.15
14001.00	Terrains bâtis du PA		214 291.30	-	9 517.15	204 774.15
14001.40	Terrains bâtis - Zone d'utilité publique (UA)		720.00	-	-	720.00
14001.50	Terrains bâtis - Zone de sport et loisirs (SA)		50 990.00	-	-	50 990.00
14001.60	Terrains bâtis - Zone agricole (ZA)		62 000.00	-	4 500.00	57 500.00
14001.90	Autres terrains bâtis		3 290.00	-	-	3 290.00
1401	Routes et voies de communication du PA		23 808.00	-	2 380.00	21 428.00
14011.00	Chemin et pâturages du Droit		23 808.00	-	2 380.00	21 428.00
1402	Aménagements des plans d'eau et cours d'eaux du PA		5 300.00	-	-	5 300.00
14020.00	Cours d'eau et plans d'eau		5 300.00	-	-	5 300.00
1403	Autres ouvr. de g/c. du PA - Ouvr. collect. canalis. instal.		9 500.00	-	9 500.00	-
14038.50	Chauffage à distance		9 500.00	-	9 500.00	-
1404	Bâtiments, locaux et équipements du PA		15 000.00	-	5 000.00	10 000.00
14049.00	Autres bâtiments, locaux et équipements		15 000.00	-	5 000.00	10 000.00
1405	Forêts du PA		1 607 489.00	-	5 000.00	1 602 489.00
14050.00	Forêts exploitables et aménagements		1 411 420.00	-	-	1 411 420.00
14053.00	Pâturage boisés et aménagements forestiers		196 069.00	-	5 000.00	191 069.00
1407	Immobilisations en construction du PA		-	31 188.45	-	31 188.45
14071	Encours – Routes et voies de communication du PA		-	31 188.45	-	31 188.45
14071.20	Encours – Routes rurales et vicinales		-	31 188.45	-	31 188.45

144	Prêts		20 200.00	-	-	20 200.00
1442	Prêts aux communes et aux associations intercommunales		20 200.00	-	-	20 200.00
14421	Prêts aux communes et aux ass. intercommunales même canton		20 200.00	-	-	20 200.00
14421.00	Avance au Triage Forestier Rangiers-Sorne		20 200.00	-	-	20 200.00
145	Participations et capital social		3.00	-	-	3.00
1454	Participations aux entreprises publiques		3.00	-	-	3.00
14540.01	Participation chemins de fer du Jura SA		2.00	-	-	2.00
14540.02	Participations Termobois SA - 25 act.		1.00	-	-	1.00
146	Subventions des investissements		45 023.80	-	5 000.00	40 023.80
1462	Subventions des investis. aux communes et aux ass. intercom.		25 023.80	-	-	25 023.80
14621	Subventions des invest. Communes, ass. intercom. même canton		25 023.80	-	-	25 023.80
14621.00	Subventions Réfection chemin Combe Tabeillon		25 023.80	-	-	25 023.80
1466	Subventions des invest. aux organ. privées but non lucratif		20 000.00	-	5 000.00	15 000.00
14669.00	Prêt à Association des Amis de la Combe		20 000.00	-	5 000.00	15 000.00
2	PASSIF		5 666 086.93	400 518.84	486 338.19	5 580 267.58
20	CAPITAUX DE TIERS		969 982.84	379 003.00	456 511.75	892 474.09
200	Engagements courants		139 310.34	359 466.25	386 234.25	112 542.34
2000	Engagements courants prov. de livraisons, de prest. de tiers		41 182.65	357 504.90	379 529.45	19 158.10
20000.00	Créanciers collectifs #		41 182.65	357 504.90	379 529.45	19 158.10
2001	Comptes courants avec des tiers		91 422.89	1 961.35	-	93 384.24
20012	Communes, bourgeoisie et associations communales		91 422.89	1 961.35	-	93 384.24
20012.00	Compte-courant Commune mixte de Haute-Sorne		91 422.89	1 961.35	-	93 384.24
2002	Impôts et TVA		6 704.80	-	6 704.80	-
20020	Dette fiscale de la TVA		6 704.80	-	6 704.80	-
20020.00	TVA due - carrière		6 704.80	-	6 704.80	-
201	Engagements financiers à court terme		35 000.00	5 181.20	-	40 181.20
2014	Parts à court terme d'engagements à long terme		35 000.00	-	-	35 000.00
20140.00	Part à court terme des engagements à long terme		35 000.00	-	-	35 000.00
2019	Autres engagements financiers à court terme		-	5 181.20	-	5 181.20
20190.00	TVA due - carrière		-	5 181.20	-	5 181.20
204	Passifs de régularisation		24 357.50	14 355.55	24 357.50	14 355.55
2041	Charges de biens, de services, autres charges d'exploitation		17 977.50	-	17 977.50	-
20410.00	Passifs transit. - Charges de matériel et de marchandises		17 977.50	-	17 977.50	-
2042	Impôts			7 925.55	-	7 925.55

20421.00	Impôts directs des personnes morales (PM)	-	-	7 925.55	- 7 925.55
2044	Charges financières / revenus financiers	6 380.00	6 430.00	6 380.00	6 430.00
20440.00	Passifs transit. - charges financières / revenus financiers	6 380.00	6 430.00	6 380.00	6 430.00
206	Engagements financiers à long terme	697 500.00	-	35 000.00	662 500.00
2064	Emprunts et reconnaissances de dettes	695 000.00	-	35 000.00	660 000.00
20640.00	Emprunt UBS - 226-845206.90K	695 000.00	-	35 000.00	660 000.00
2069	Autres engagements financiers à long terme	2 500.00	-	-	2 500.00
20690.01	Part à court terme des engagements à long terme	-35 000.00	-	-	-35 000.00
20690.02	Acte de classification	37 500.00	-	-	37 500.00
208	Provisions à long terme	73 815.00	-	10 920.00	62 895.00
2087	Provisions à long terme pour les charges financières	73 815.00	-	10 920.00	62 895.00
20870	Provisions l/t pour les charges finan. du patr. finan. (PF)	73 815.00	-	10 920.00	62 895.00
20870.80	Immobilisations corporelles du patrimoine financier (PF)	73 815.00	-	10 920.00	62 895.00
29	CAPITAL PROPRE	4 696 104.09	21 515.84	29 826.44	4 687 793.49
290	Financements spéciaux du capital propre	184 104.10	-	-	184 104.10
2900	Financements spéciaux du capital propre	184 104.10	-	-	184 104.10
29006.01	Financement spécial - Fonds d'exploitation	79 999.16	-	-	79 999.16
29006.02	Financement spécial - Fonds d'anticipation	54 466.49	-	-	54 466.49
29006.03	Financement spécial - Nouvelles plantations	49 638.45	-	-	49 638.45
294	Réserves de la politique budgétaire	401 080.08	-	-	401 080.08
2940	Réserves de la politique budgétaire	401 080.08	-	-	401 080.08
29400.00	Réserve de politique budgétaire	401 080.08	-	-	401 080.08
295	Réserves liées à la réévaluation (introduction du MCH2)	1 598 301.55	-	-	1 598 301.55
2950	Réserves liées à la réévaluation (introduction du MCH2)	1 598 301.55	-	-	1 598 301.55
29506.00	Forêts	1 598 301.55	-	-	1 598 301.55
299	Excédent / découvert du bilan	2 512 618.36	21 515.84	29 826.44	2 504 307.76
2990	Résultat annuel	-20 309.29	21 515.84	9 517.15	-8 310.60
29900.00	Résultat annuel	-20 309.29	21 515.84	9 517.15	-8 310.60
2999	Résultats cumulés des années précédentes (fortune nette)	2 532 927.65	-	20 309.29	2 512 618.36
29990.00	Fortune nette	2 532 927.65	-	20 309.29	2 512 618.36

Tableau 10 : généré automatiquement par le système informatique

8 Annexes aux comptes annuels

8.1 Annexes A) et B) aux comptes annuels

A) Règles régissant la présentation des comptes annuels

Le MCH2 exige que les règles sur lesquelles se fonde la présentation des comptes soient clairement indiquées et que les dérogations à ces règles fassent l'objet d'une justification. Les corporations de droit public jurassiennes sont par ailleurs tenues de respecter les prescriptions cantonales en matière de présentation des comptes, en particulier le décret concernant l'administration financière des communes² (ci-après DCom). En conséquence, elles utiliseront toutes le texte standard ci-dessous :

Règles applicables à la présentation des comptes

Les comptes annuels de la commune bourgeoise de Glovelier ont été clos conformément au DCom ainsi qu'aux directives établies par le Délégué aux affaires communales.

En application de l'article 4, alinéa 1 du DCom, les comptes se fondent sur le modèle comptable harmonisé 2 pour les cantons et les communes (MCH2) selon le manuel de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances. Dans certains domaines, les prescriptions cantonales s'écartent des recommandations concernant le MCH2.

B) Les raisons qui motivent d'éventuelles dérogations aux recommandations du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

Les dérogations au MCH2 qui résultent de la législation cantonale sur les communes sont énumérées ci-dessous :

- Concernant la recommandation N° 4, les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés contrairement à ladite recommandation qui prévoit une comptabilisation dans les charges extraordinaires.
- Concernant la recommandation N° 4 et la directive N° 1 du délégué aux affaires communales, les investissements consentis avant la mise en œuvre du MCH2, soit avant le 1^{er} janvier 2020, sont amortis selon les dispositions du décret concernant l'administration financière des communes du 21 mai 1987 et selon les décisions d'approbation du délégué aux affaires communales ainsi que du plan financier communal.
- Concernant la recommandation N° 6, le patrimoine administratif ne sera pas réévalué lors de la mise en œuvre du MCH2.
- Concernant la recommandation N° 8 et la directive N° 2 du délégué aux affaires communales, les préfinancements du patrimoine administratif peuvent exceptionnellement être autorisés pour un investissement conséquent devenu indispensable à la collectivité publique. Cette opération nécessite l'approbation du Délégué aux affaires communales ainsi que l'autorisation de l'organe compétent. Les préfinancements du patrimoine financier ne sont pas autorisés.
- Concernant les bourgeoisies et autres collectivités soumises à l'impôt, les amortissements complémentaires, les provisions, les réserves d'amortissement et les rectifications de valeur sont régis par les prescriptions de la législation fiscale.
- Concernant la recommandation N°12, un délai à la clôture des comptes 2021 est accordé pour l'élaboration de la comptabilisation des immobilisations.
- Concernant la recommandation N° 13, celle-ci ne sera pas appliquée immédiatement. Une étude de faisabilité doit encore être menée.

² RSJU 190.611

Bassecourt, le 22 mai 2023

Au nom de la commune mixte de Haute-Sorne
Pour la Bourgeoisie de Glovelier

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'MB', with a stylized flourish extending to the right.

Mirco Bellè
Administrateur des finances :

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Blerta Idrizi', with a circular flourish on the left.

Blerta Idrizi
Adjointe :

8.2 Annexe C) aux comptes annuels

Etat des capitaux propres

L'état des capitaux propres présente les causes des changements intervenus. La réévaluation de différents éléments du patrimoine financier pourrait entraîner des changements dans les réserves liées à l'évaluation.

En droit :

L'article 32, lettre c) du décret concernant l'administration financière des communes prévoit que l'annexe aux comptes annuels contienne l'état des capitaux propres.

Explications :

2900 Financements spéciaux enregistrés sous capital propre

Afin de ne plus dissimuler les résultats des financements spéciaux par des prélèvements ou attributions aux fonds afin d'obtenir l'équilibre, les résultats desdits financements seront dorénavant comptabilisés au passif du bilan sous capital propre (compte 2900).

2930 Préfinancements (réserve pour projet à venir)

En principe, les préfinancements ne sont pas autorisés afin de respecter la règle de l'équité intergénérationnelle. Il n'est pas autorisé de recourir à des préfinancements pour couvrir des charges du compte de résultats.

29600 Réserves liées au retraitement du patrimoine financier (voire directive COM N°3)

Dès la mise en œuvre du MCH2, aucune attribution ni prélèvement ne pourra être effectué. Dès le 1^{er} décembre 2021, ce compte sera dissout et le solde transféré sous compte 2999 « Résultat cumulé des années précédentes ».

29601 Réserves liés au retraitement du patrimoine financier (voire directive COM N°3)

Idem que compte 29600.

2990 Résultat annuel

Ce compte présente le solde du résultat cumulé du compte de résultats.

8.2.1 Tableau de l'état des capitaux propres

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS C :

ETAT DES CAPITAUX PROPRES

Bourgeoisie de :

Glovelier

Exercice :

2022

Capitaux propres au 1er janvier 2022			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2022			
			Motif de l'augmentation			Motif de la diminution						
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF	Comptes	Libellés	CHF	
2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	184 104.10	Attributions aux FS, capitaux propres			-	Prélèvements sur les FS, capitaux propres		-	2900	Financement spéciaux enregistré sous capital propre	184 104.10
29006.01	Fonds d'exploitation	79 999.16	35109.10		0.00	45109.10		0.00	29006.01	Fonds d'exploitation	79 999.16	
29006.02	Fonds d'anticipation	54 466.49	35109.20		0.00	45109.20		0.00	29006.02	Fonds d'anticipation	54 466.49	
29006.03	Fonds nouvelles plantations	49 638.45	35109.40		0.00	45109.40		0.00	29006.03	Fonds nouvelles plantations	49 638.45	
2910	Fonds enregistrés sous capital propre	0.00	Attributions au fonds enregistrés sous capital propre			0.00	Prélèvements enregistrés sous capital propre		0.00	2910	Fonds enregistré sous capital propre	0.00
2920	Réserves des domaines de l'enveloppe budgétaire	0.00	Attributions aux réserves provenant de l'enveloppe budgétaire			0.00	Attributions aux réserves provenant de l'enveloppe budgétaire		0.00	2920	Réserve des domaines de l'enveloppe budgétaire	0.00
2930	Préfinancements / maintien de la valeur	0.00	Attributions aux préfinancements des capitaux propres			647 287.42	Prélèvements sur les préfinancements des capitaux propres		0.00	2930	Préfinancements / maintien de la valeur	0.00
2940	Réserves de politique budgétaire	401 080.08	Attributions à la réserve de politique budgétaire			0.00	Prélèvements de la réserve de politique budgétaire		0.00	2940	Réserves de politique budgétaire	401 080.08
29400.00	Compte général	401 080.08	38940.00		0.00	48940.00		0.00	29400.00	Compte général	401 080.08	
2950	Réserves liées à la réévaluation (introduction du MCH2)	1 598 301.55	Attributions à la réserve liée au retraitement du PA			0.00	Prélèvements de la réserve liée au retraitement du PA		0.00	2960	Réserves liées à la réévaluation (introduction du MCH2)	1 598 301.55
29506.00	Forêts – réévaluation du PA	1 598 301.55	38940.00		0.00	48940.00		0.00	29400.00	Compte général	1 598 301.55	
29600	Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF	-	Attributions à la réserve liée au retraitement du PF			0.00	Prélèvements de la réserve liée au retraitement du PF		277 600.00	2960	Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF	-

29601.20	Bâtiments, locaux et équipements du PF	-	38940.00		0.00	48940.00	Reporté à fortune (directive Dcom)	277 600.00	29400.00	Compte général	-
29601	Réserves liées au retraitement des immobilisations corporelles du PF	0.00	Attributions à la réserve liée au retraitement du PF		0.00	Prélèvements de la réserve liée au retraitement du PF		0.00	29601	Réserves liées au retraitement des immobilisations corporelles du PF	0.00

Attention, voir directive COM N° 3 relative au compte 29600 et 29601.

Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF	Comptes	Libellés	CHF
2980	Autres capitaux propres	0.00	Attributions aux autres capitaux propres		0.00	Prélèvements aux autres capitaux propres		0.00	2980	Autres capitaux propres	0.00
29800.00	Compte général	0.00	38980.00		0.00	48980.00		0.00	29800.00	Compte général	0.00
2990	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	-20 309.29			0.00			20 309.29	2990	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	-8 310.60
29990.00	Compte général	2 532 9287.65	29900	Excédent (+)	0.00	29900	Déficit (-)	20 309.29	29990.00	Compte général	2 512 618.36

Tableau 11 : Source : Service financier commune de Haute-Sorne

8.2.2 Commentaires sur le tableau de l'état des capitaux propres

a) Financements spéciaux (comptes 2900)

Ce groupe de compte comporte les qui découlent de l'application d'une loi ou d'un règlement, notamment les fonds forestiers d'exploitation et d'anticipation et le fonds des pâturages.

b) Fonds enregistrés sous capital propre (comptes 2901)

Néant

c) Réserves des domaines de l'enveloppe budgétaire (comptes 2920)

Néant.

d) Préfinancement / maintien de la valeur (comptes 2930)

Néant.

e) Réserve de politique budgétaire (comptes 2940)

Toutes les provisions et fonds qui ont été créés au fil des ans, mais qui ne répondent ni à un règlement communal ni à une base légale ont été regroupés dans la réserve de politique budgétaire.

f) Réserve liée au retraitement du patrimoine administratif (PA) (comptes 2950)

Lors de l'introduction du MCH2, le patrimoine administratif a fait l'objet d'une réévaluation à la valeur officielle de l'ordre de CHF 1'598'301.55.- (principalement les forêts), dans le but d'appliquer une méthode d'évaluation identique à l'ensemble des bourgeoisies de la Commune mixte de Haute-Sorne. Cette réévaluation n'était pas imposée par l'introduction du MCH2, sa mise en application avait fait l'objet d'une discussion avec la fiduciaire chargée de l'audit des compte.

Au terme de l'exercice écoulé, la directive n° 3 du délégué aux affaires communales, qui régit le retraitement du PF ne s'applique pas.

D'autre part, tant au niveau du décret sur l'administration financière des communes et que dans les directives, les amortissements (notamment des forêts) sont laissés à la libre appréciation de l'entité.

Le produit de réévaluation des forêts figure donc au bilan en tant que « réserve liées au retraitement du PA (introduction MCH2) », cette réserve doit être prise en considération comme un fond d'amortissement (amortissement indirect), ceci dans l'option d'avoir une correction de l'actif du point de vue fiscal

g) Réserve liée au retraitement des placements du PF (comptes 29600)

Néant.

h) Réserve liée au retraitement des immobilisations corporelles PF (comptes 29601)

La réserve liée au retraitement des immobilisations du patrimoine financier (PF) est le résultat de la réévaluation au 1^{er} janvier 2020, date d'entrée en vigueur du MCH2, des biens du PF selon les directives du délégué aux affaires communales.

Elle a été traitée selon la directive n° 3, art. 3 al. 2 du délégué aux affaires communales,

Dès le 31 décembre 2021, ces comptes seront dissous et les soldes transférés sous le compte 2999 libellé « Résultat cumulé des années précédentes » en application de l'annexe D, Complément à la recommandation 19, du Manuel Comptable MCH2

i) Excédent ou découvert au bilan (comptes 2990)

Au 1^{er} janvier 2022, le compte Résultats cumulés des années précédentes (fortune nette) affiche un montant de CHF 2'532 927.65.

Le résultat du compte général pour l'année 2022 affichant un excédent de charges de CHF 8'310.60.

8.3 Annexe D) aux comptes annuels

Tableaux des provisions

205 Provisions à court terme							
Compte de provisions	Libellés	Valeur comptable au 01.01.2022	Modification			Valeur comptable au 31.12.2022	Commentaire sur la modification et/ou le maintien
			Constitution	Utilisation	Dissolution		
	néant						
208 Provisions à long terme							
Compte de provisions	Libellés	Valeur comptable au 01.01.2022	Modification			Valeur comptable au 31.12.2022	Commentaire sur la modification et/ou le maintien
			Constitution	Utilisation	Dissolution		
20870.00	Immobilisations corporelles du PF	73 815.00			10 920.00	62 895.00	Provision constituée par une part de loyers encaissés (10%) comme fonds d'entretien
Total des provisions à court terme			-	-	-	-	-
Total des provisions à long terme			-	-	-	-	-
Total des provisions			-	-	-	-	-

Tableau 12 : Source : Service financier commune de Haute-Sorne

Tableaux des participations et des garanties

Bourgeoisie

Glovelier

Exercice :

2022

Participations en vue de l'accomplissement de tâches publiques

Nom, siège, forme juridique	Domaine d'activité	Capital nominatif	Part de propriété	Part des voix E = Exécutif / L = Législatif	Autres détenteurs de parts importantes	Valeur comptable au 31.12	Valeur d'acquisition	Norme de présentation des comptes (mch1, mch2, CO, etc)	Flux financiers pendant l'exercice	Risques spécifiques
Groupement de communes selon article 121 Lcom										
Syndicats de communes selon article 123 Lcom										
Triage forestier Rangiers-Sorne	Forêts	-	-	L	17.60%	20'200	-	MCH2	20'200	
Personnes morales de droit privé										
Société simple, en nom collectif ou commandite										
Néant										
Rapport contractuels conclus en vue de l'accomplissement de tâches communales										
Néant										

Tableau 13 : Source : Service financier commune de Haute-Sorne

Tableau des garanties

Nom des destinataires/du cocontractant ou de la cocontractante	Rapport juridique	Indications sur les prestations couvertes par la garanties; nature, montant, caducité, intérêts, etc	Flux financiers pendant l'exercice (CHF)	Autre précisions spécifiques
Entreprises de droit privé selon CO/CCS				
Entreprises de droit public				
Contrats de droit public				
Autres engagements / leasing				

Tableau 14 : Source : Service financier commune de Haute-Sorne

8.5 Annexe F) aux comptes annuels

Tableaux des immobilisations et des informations détaillées sur les placements de capitaux

Bourgeoisie de Glovelier
Commune politique

Tableau des immobilisations 2022
PATRIMOINE FINANCIER (1080)

			108 immobilisations corporelles du patrimoine financier					
			10800	10801	1084	1086	1087	1089
			Terrains non bâtis	Terrains bâtis	Bâtiments, locaux et équipements	Biens meubles	Installations en construction	Autres immobilisations corporelles
Coût d'acquisition	Valeur de l'immobilisation	01.01.2022	-	-	1 552 600	-	-	-
	(+) Augmentation	en 2022	-	-	-	-	-	-
	(-) Diminution	en 2022	-	-	-	-	-	-
	(+) Transferts / reclassement (de PF à PA)	en 2022	-	-	-	-	-	-
	valeur de l'immobilisation	31.12.2022	-	-	1 552 600	-	-	-
Rectifications cumulées	Etat au	en 2022	-	-	-	-	-	-
	(-) Réévaluations (diminution de valeur)	en 2022	-	-	-	-	-	-
	(+) Réévaluations (augmentation de valeur)	en 2022	-	-	-	-	-	-
	(+) Transferts / reclassements (de PF à PA)	en 2022	-	-	-	-	-	-
	Etat au	31.12.2022	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable	Valeur comptable nette	31.12.2022	-	-	1 552 600	-	-	-
	dont celle des installations de leasing	31.12.2022	-	-	-	-	-	-
	Valeur d'assurance	31.12.2022	-	-	-	-	-	-

Tableau 15 : Source : Service financier commune de Haute-Sorne

			140 immobilisations corporelles du patrimoine administratif									
			14000	14001	1401	1402	1403	1404	1405	1406	1407	1409
			Terrains non bâtis	Terrains bâtis	Routes et voies de communication	Aménagement des plans d'eau et cours d'eau	Autres ouvrages de génie civil	Bâtiments, locaux et équipements	Forêts	Biens meubles	Installations en construction	Autres immobilisations corporelles du PA*
Coût d'acquisition	Valeur de l'immobilisation	01.01.2022	353 980.00	331 291.30	23 808.00	5 300.00	9 500.00	15 000	1 607 489.00	-	-	-
	(+) Augmentation	en 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	(-) Diminution	en 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	(+) Transferts / reclassement (de PF à PA)	en 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	valeur de l'immobilisation	31.12.2022	353 980.00	331 291.30	23 808.00	5 300.00	9 500.00	15 000	1 607 489.00	-	-	-
Rectifications cumulées	Etat au	en 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	(-) Réévaluations (diminution de valeur)	en 2022	-	-14 017.15	-2 380.00	-	-9 500	-5 000	-5 000	-	-	-
	(+) Réévaluations (augmentation de valeur)	en 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	31 188.45	-
	(+) Transferts / reclassements (de PF à PA)	en 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Etat au	31.12.2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable	Valeur comptable nette	31.12.2022	353 980.00	317 274.15	21 428.00	5 300.00	-	10 000	1 602 489.00	-	31 188.45	-
	dont celle des installations de leasing	31.12.2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Valeur d'assurance	31.12.2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Tableau 16 : Source : Service financier commune de Haute-Sorne

			142 Immobilisations incorporelles				144	145	146
			1420	1421	1427	1429	1441 à 1448	1452 à 1458	1460 à 1469
			Logiciels	Brevets et licences	Immobilisations incorporelles en cours de développement	Autres immobilisations incorporelles	Prêts	Participations et capital social	Subventions d'investissemen ts
Coût d'acquisition	Valeur de l'immobilisation	01.01.2022	-	-	-	-	20 200	3	20 000
	(+) Augmentation	en 2022	-	-	-	-	-	-	25 024
	(-) Diminution	en 2022	-	-	-	-	-	-	-
	(+) Transferts / reclassement (de PF à PA)	en 2022	-	-	-	-	-	-	-
	valeur de l'immobilisation	31.12.2022	-	-	-	-	20 200	3	45 024
Rectifications cumulées	Etat au	en 2022	-	-	-	-	-	-	-
	(-) Réévaluations (diminution de valeur)	en 2022	-	-	-	-			-5'000
	(+) Réévaluations (augmentation de valeur)	en 2022	-	-	-	-	-	-	-
	(+) Transferts / reclassements (de PF à PA)	en 2022	-	-	-	-	-	-	-
	Etat au	31.12.2022	-	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable	Valeur comptable nette	31.12.2022	-	-	-	-	20 200	3	40 024
	dont celle des installations de leasing	31.12.2022	-	-	-	-	-	-	-
	Valeur d'assurance	31.12.2022	-	-	-	-	-	-	-

Tableau 17 : Source : Service financier commune de Haute-Sorne

9 Proposition du Conseil communal

a) Approbation des comptes annuels 2022, qui se composent comme suit :

(Généré automatiquement par le système informatique)

Comptes	Libellés	Charges	Revenus
90	Clôture du compte de résultats	-8 310.60	-
	Excédent de charges /revenus	-8 310.60	-
900	Compte général	-8 310.60	-
	Excédent de charges /revenus	-8 310.60	-
90100.9x	Autres FS « ... »		
	Excédent de charges/revenus		

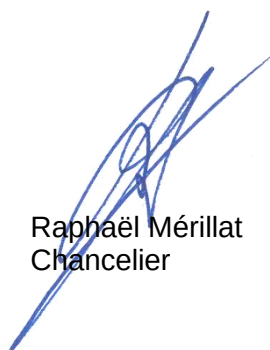
Tableau 18 : Source : Service financier commune de Haute-Sorne

Il est proposé au Conseil général d'approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice 2022 de la bourgeoisie de Glovelier.

Bassecourt, le 26 mai 2023

Au nom de la commune mixte de Haute-Sorne :

Eric Dobler
Maire



Raphaël Mérillat
Chancelier



Mirco Bellè
Administrateur des finances

10 Approbation des comptes annuels

Le Conseil général de la commune mixte de Haute-Sorne a approuvé les comptes annuels 2022 de la bourgeoisie de Glovelier en date du 19 juin 2023 conformément à la proposition du Conseil communal du 26 mai 2023.

L'extrait du procès-verbal de l'organe compétent est joint au présent rapport.

Bassecourt, le 19 juin 2023

Au nom de l'organe compétent pour approuver les comptes annuels :

Michel Lando
Président

Michèle Bailat
Secrétaire
